

FINANCES**Location des installations sportives municipales**

Tarifs 2012/2013

EXPOSE DES MOTIFS

Les installations sportives municipales (stades, gymnases, salles spécialisées, plateaux d'évolution, équipements nautiques) sont mises à disposition à titre gracieux aux associations dites « à caractère particulier » (CASC, Union Sportive d'Ivry, US Ivry Football, US Ivry Handball) aux établissements scolaires primaires, aux organisations, aux institutions des clubs sportifs et aux services municipaux, ou ponctuellement sur décision du Maire ou de son représentant.

Chaque mise à disposition doit faire l'objet d'une convention, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs et selon les caractéristiques, les coûts spécifiques propres aux différents types d'installations et normes de chacune.

En cas de manifestations exceptionnelles sportives ou extra sportives, les tarifs pourront être adaptés en fonction de la nature et de l'envergure de l'initiative programmée et après accord exprès de la municipalité.

De plus, concernant les établissements scolaires de l'Enseignement du second degré (collèges et lycées) dont la collectivité de rattachement (respectivement le Conseil Général du Val-de-Marne et le Conseil Régional d'Ile-de-France) subventionne (ou a subventionné) la construction ou la rénovation d'équipements sportifs, la gratuité à cet équipement est accordée après contractualisation avec la collectivité de rattachement selon les règles d'éligibilité des dispositifs de financement des collectivités concernées.

Les différentes propositions sont les suivantes :

Les nouvelles propositions s'appuient notamment sur les réflexions ci-dessous :

- Observation d'une évolution régulière de nos tarifs soit 1%

La gratuité d'accès : A l'instar de l'Union Sportive d'Ivry, l'US Ivry Football et de l'US Ivry Handball, de l'Association Sports et Spectacles Internationaux, dont les relations sont contractualisées et du CASC, la gratuité peut-être accordée au cas par cas après étude et décision municipale, aux associations répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- Le siège social est à Ivry-sur-Seine,
- Objet visant un but éducatif, de solidarité ou le développement des activités physiques et sportives,
- Activités n'agissant pas dans un domaine, une discipline ou une activité sportive déjà mis en place par d'autres associations locales conventionnées.

La tarification proposée et applicable dès le 1^{er} septembre 2012 est donc la suivante :

Etablissements Scolaires de l'Enseignement du Premier Degré

Ecoles maternelles et primaires locales (publiques et privées) :

Au regard des lois dites de décentralisation, il incombe aux communes d'assumer la responsabilité de la mise à disposition des équipements nécessaires à la pratique de l'EPS (Education Physique et Sportive) en faveur des établissements d'enseignement du premier degré (maternelles et élémentaires) à titre gratuit et dans la mesure du possible de se rapprocher d'un volume horaire hebdomadaire de 3 heures par classe (programme obligatoire Education Nationale).

Collèges et lycées

La tarification proposée repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le nombre d'utilisateurs utilisant simultanément le même créneau loué,
- la dotation versée par le Conseil Général ou Régional aux établissements pour louer les installations sportives à la commune.

Il convient de rappeler à cet effet que la singularité ivryenne repose en l'espèce sur le fait que seul 1 collège sur les 7 établissements du secondaire dispose de son propre gymnase.

Pour la tarification, il est tenu compte de l'effort fait par les collectivités de rattachement des collèges et des lycées lorsqu'elles subventionnent (ou ont subventionné par le passé) la construction ou la réhabilitation d'un équipement sportif municipal. Ainsi, il est proposé d'appliquer la gratuité pour l'utilisation de l'équipement subventionné (selon les conditions d'éligibilité le plus souvent incluses dans les conventions et critères de subventions de la Région et du Département dans les projets futurs).

Par ailleurs, il faut noter que conformément aux mêmes lois dites de décentralisation, il incombe aux collectivités de rattachement de l'enseignement du Second Degré (Conseil Général et Régional respectivement pour les collèges et lycées) d'assurer la mise à disposition des équipements nécessaires à la pratique de l'E.P.S (Education Physique et Sportive).

Si les établissements (collèges et lycées) ne sont pas dotés de gymnase ou d'installations propres, la commune a la faculté de mettre à disposition ses équipements à titre onéreux selon les tarifs votés en Conseil Municipal.

Ce choix de la commune doit être formalisé dans une convention tripartite entre la commune, le collège ou le lycée concerné et la collectivité de rattachement (Conseil Général ou Régional).

La ville marque ainsi son attachement et sa volonté à favoriser la mise en place d'un service public de l'éducation qui garantisse l'égal accès de tous aux savoirs et aux sports.

Associations sportives non conventionnées

Dans le cas où une association, dont le siège est situé hors de la commune, ou d'une association locale qui ne bénéficierait pas de la gratuité, la tarification applicable dès septembre 2012 repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le niveau de ressources dont disposent les structures privées concernées,
- le caractère moins prioritaire de ce public dans les catégories d'usagers.

Entreprises, comités d'entreprises et associations sportives d'entreprises :

La tarification proposée repose sur :

- le coût de fonctionnement des équipements mis à disposition,
- le niveau de ressources dont disposent les structures privées concernées,
- le caractère moins prioritaire de ce public dans les catégories d'usagers.

L'organisation de la planification annuelle de la mise à disposition des équipements sportifs prévoit au moins une rencontre annuelle avec les représentants des utilisateurs avec pour objectif d'explicitier au mieux la politique tarifaire de la municipalité et motiver avec la plus grande transparence possible les choix et critères retenus au regard du contexte législatif régissant ce domaine.

Je vous propose donc d'approuver les tarifs 2012/2013 pour la location des installations sportives municipales.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : grilles tarifaires.

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGES, LYCEES¹

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires) Gratuité si subvention	Tarifs référentiels 2011	TARIFS Majorés 1 % au 01/09/2012
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe)	93.58 €	94.50 €
Tarif par classe	31.20 €	31.50 €
Grand bain	62.38 €	63.00 €
Petit bain	31.20 €	31.50 €
Grand bain par ligne d'eau	18.71 €	19.00 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	31.20 €	31.50 €
<u>GYMNASES, SALLE D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	14.01 €	14.50 €
<u>SALLES DE SPORT, SALLES DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	6.97 €	7.00 €
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u> (1 groupe maximum)		
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné, Clerville et piste athlétisme	21.05 €	21.50€
Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	7.00 €	7.50 €
Terrain synthétique stade Lénine, Lilas	21.05 €	21.50 €
Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	10.52 €	11.00€
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay	14.01 €	14.50 €
Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	4.67 €	5.00 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u> ouverts au public.		
	Gratuit	Gratuit

¹ Tarification établie selon l'équipement en fonction du nombre de groupe utilisant le même créneau sur le même équipement.

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS NON
CONVENTIONNEES LOCALES OU EXTERIEURES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2011	Tarif 2012 (majoration de 1 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe)	187.17 €	189.00 €
Tarif par classe	-	-
Grand bain	124.78 €	126.00 €
Petit bain	62.39 €	63.00 €
Grand bain par ligne d'eau	37.43 €	38.00 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	62.39 €	63.00 €
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE DE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	28.05 €	28.50 €
<u>SALLES DE SPORT ET SALLE DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	13.96 €	14.00 €
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné, Clerville et piste athlétisme	42.10 €	42.50 €
Terrains synthétiques Lilas, Lénine	42.10 €	42.50 €
Stabilisés Chaussinand, Gournay	28.05 €	28.50 €
<u>COURTS de TENNIS</u>		
	6.41 €	6.50 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u>		
ouvert au public	Gratuit	Gratuit

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES ENTREPRISES, COMITES
D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES ET ORGANISMES
PRIVES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2011	Tarif 2012 (majoration de 1 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe)	374.30 €	378.00 €
Grand bain	249.52 €	252.00 €
Petit bain	124.76 €	126.00 €
Grand bain par ligne d'eau	74.86 €	76.00 €
Bassin de l'Orme au Chat	124.76 €	126.00 €
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE DE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	56.07 €	57.00 €
<u>SALLES DE SPORT ET DE COMBAT SALLES DE MUSCULATION et GYMNASES SCOLAIRES</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	27.96 €	28.50 €
<u>SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS</u> (2 groupes maximum)		
Lénine (escrime) Gosnat (bulle)	56.07 €	57.00 €
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	84.22 €	85.00 €
Terrains synthétiques Lénine, Lilas	84.22 €	85.00 €
Terrains stabilisés Chaussinand, Gournay	56.07 €	57.00 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u>		
ouverts au public	Gratuit	Gratuit
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u>	12.65 €	13.00 €

LOCATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX AU PUBLIC

Les tennis municipaux sont mis à disposition des usagers particuliers (voir tarifs public), aux collèges et lycées, (voir tableau tarifs) et gratuitement aux services municipaux (Service des Affaires Sportives, Centres de Loisirs et service Jeunesse).

Nous proposons donc :

TENNIS (tarif horaire)	ANCIEN TARIF 2011	NOUVEAU TARIF au 01/09/2012
Le court (pour une heure)	9,00 €	9,50 €

De manière synthétique, la nouvelle grille tarifaire de location pour un groupe, par type d'équipement et d'utilisateur est la suivante :

SYNTHESE TARIFS 2012

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires/par groupe)	Comités d'Entreprises, Associations rattachées	Association sans gratuité ni ententes	Collèges et lycées Tarif référentiel 2012
--	--	---------------------------------------	--

Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain)	378.00€	189.00 €	94.50 €
Tarif par classe	-	-	31.50 €
Grand bain	252.00	126.00 €	63.00 €
Petit bain	126.00€	63.00 €	31.50 €
Grand bain par ligne d'eau	76.00€	38.00 €	19.00 €
Bassin de l'Orme au Chat	126.00€	63.00 €	31.50 €
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	57.00€	28.50 €	14.50 €
Orme au Chat, Piscine Robespierre, P.M Curie, Epinettes Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, P.Galais, Lénine	28.50€	14.00 €	7.00€
Lénine (escrime, tennis table) Gosnat (bulle)	57.00 €	28.50 €	14.50 €
Terrain engazonné Clerville et piste athlétisme Terrain synthétique Lénine, Lilas	85.00€	42.50 €	21.50 €
Stabilisés Chaussinand, Gournay	57.00€	28.50 €	14.50 €
PLATEAUX D'EVOLUTION ouverts au public	Gratuit	Gratuit	Gratuit
COURTS DE TENNIS MUNICIPALS	13.00 €	6.50 €	3.50 €

FINANCES

Location des installations sportives municipales

Tarifs 2012/2013

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 19 mai 2011 fixant les tarifs de location des installations sportives municipales pour l'année 2011/2012,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs afin de tenir compte de l'évolution des charges communales et de l'inflation,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 38 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : FIXE, comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2012, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public :

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGES, LYCEES²

INSTALLATIONS SPORTIVES (Taux horaires) Gratuité si subvention	Tarifs référentiels 2011	TARIFS Majorés 1 % au 01/09/2012
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe)	93.58 €	94.50 €
Tarif par classe	31.20 €	31.50 €
Grand bain	62.38 €	63.00 €
Petit bain	31.20 €	31.50 €
Grand bain par ligne d'eau	18.71 €	19.00 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	31.20 €	31.50€
<u>GYMNASES, SALLE D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE TENNIS</u> Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	14.01 €	14.50 €
<u>SALLES DE SPORT, SALLES DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u> Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	6.97 €	7.00 €
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u> (1 groupe maximum)	3.15 €	3.50 €
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné, Clerville et piste athlétisme	21.05 €	21.50 €
Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	7.00 €	7.50 €
Terrain synthétique stade Lénine, Lilas	21.05 €	21.50 €
Tarif pour un groupe (2 groupes maximum)	10.52 €	11.00 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay	14.01 €	14.50 €
Tarif pour un groupe (3 groupes maximum)	4.67 €	5.00 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u> ouverts au public.	Gratuit	Gratuit

² Tarification établie selon l'équipement en fonction du nombre de groupe utilisant le même créneau sur le même équipement.

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS NON
CONVENTIONNEES LOCALES OU EXTERIEURES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2011	Tarif 2012 (majoration de 1 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe) Tarif par classe	187.17 €	189.00 €
Grand bain	124.78 €	126.00 €
Petit bain	62.39 €	63.00 €
Grand bain par ligne d'eau	37.43 €	38.00 €
Bassin de l'Orme au Chat (1 groupe maximum, 30 élèves par classe)	62.39 €	63.00 €
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE DE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	28.05 €	28.50 €
<u>SALLES DE SPORT ET SALLE DE COMBAT GYMNASES SCOLAIRES ET SALLES DE MUSCULATION</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	13.96 €	14.00 €
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné, Clerville et piste d'athlétisme	42.10 €	42.50 €
Terrains synthétiques Lilas, Lénine	42.10 €	42.50 €
Terrains stabilisés, Chaussinand, Gournay	28.05 €	28.50 €
<u>COURTS de TENNIS</u>	6.41 €	6.50 €
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u> ouvert au public	Gratuit	Gratuit

**INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES ENTREPRISES, COMITES
D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES ET ORGANISMES
PRIVES**

<u>Installations Sportives</u> <u>Taux Horaires</u>	Tarif 2011	Tarif 2012 (majoration de 1 %)
<u>EQUIPEMENTS NAUTIQUES</u>		
Bassin Piscine municipale (grand bain + petit bain) (3 groupes maximum , 30 élèves par classe)	374.30 €	378.00 €
Grand bain	249.52 €	252.00 €
Petit bain	124.76 €	126.00 €
Grand bain par ligne d'eau	74.86 €	76.00 €
Bassin de l'Orme au Chat	124.76 €	126.00€
<u>GYMNASES ET SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE, BULLE DE TENNIS</u>		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. M. Curie, Halle Gosnat, Lénine	56.07 €	57.00 €
<u>SALLES DE SPORT ET DE COMBAT SALLES DE MUSCULATION et GYMNASES SCOLAIRES</u>		
Orme au Chat, Marat, Barbusse, Langevin, Joliot Curie, Dulcie September, Piscine Robespierre, PM Curie, Pierre Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	27.96 €	28.50 €
<u>SALLES D'ESCRIME, TENNIS DE TABLE et BULLE DE TENNIS</u> (2 groupes maximum)		
Lénine (escrime) Gosnat (bulle)	56.07 €	57.00 €
<u>STADES</u>		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	84.22 €	85.00 €
Terrains synthétiques Lénine, Lilas	84.22 €	85.00 €
Terrains stabilisés Chaussinand, Gournay	56.07 €	57.00€
<u>PLATEAUX D'EVOLUTION</u>		
ouverts au public	Gratuit	Gratuit
<u>COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX</u>		
	12.65 €	13.00€

LOCATION DES COURTS DE TENNIS MUNICIPAUX AU PUBLIC

TENNIS Public (tarif horaire)	ANCIEN TARIF 2011	NOUVEAU TARIF au 01/09/2012
Le court (pour une heure)	9,00 €	9.50 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 MAI 2012
RECU EN PREFECTURE
LE 30 MAI 2012
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 25 MAI 2012